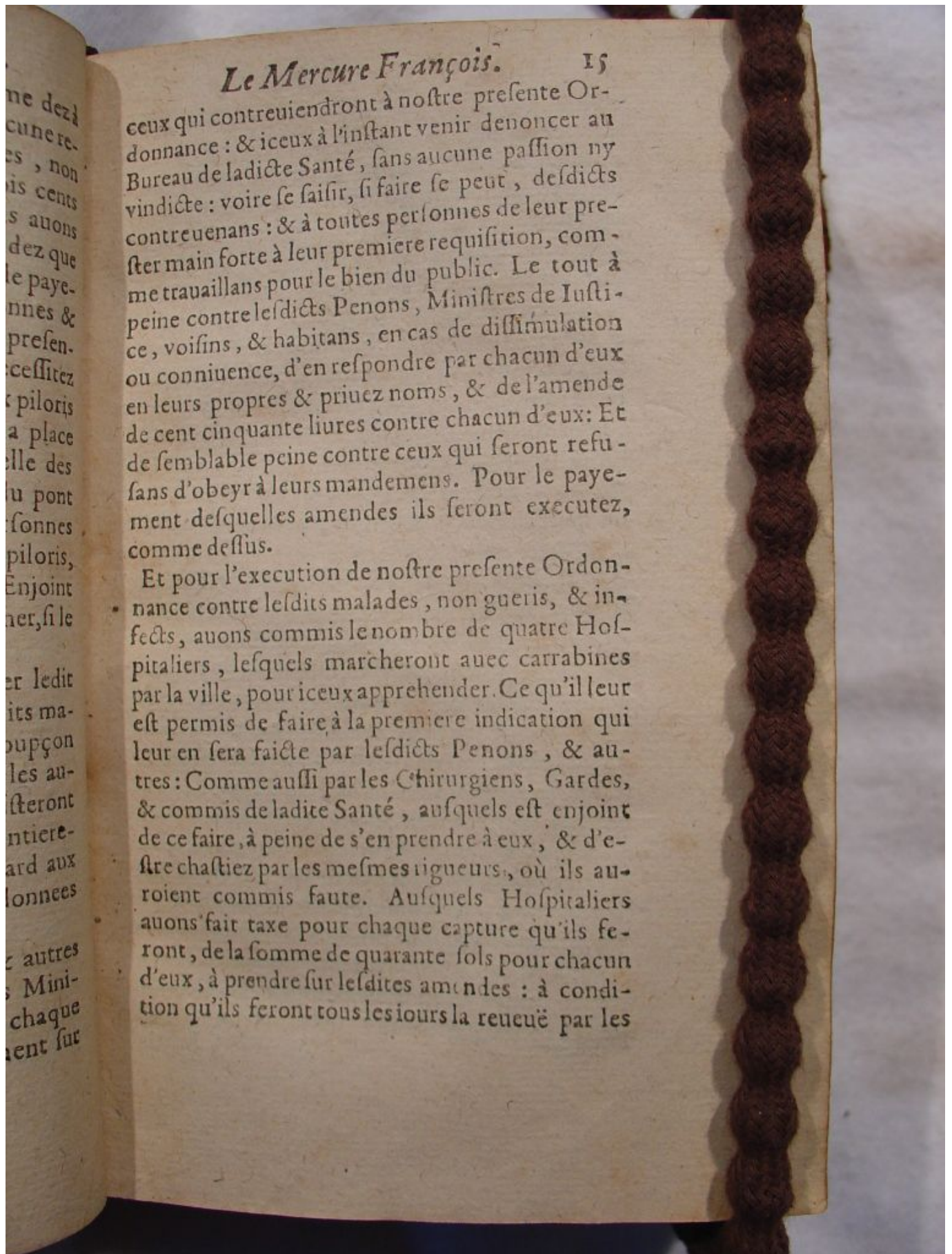


1628\_015.jpg



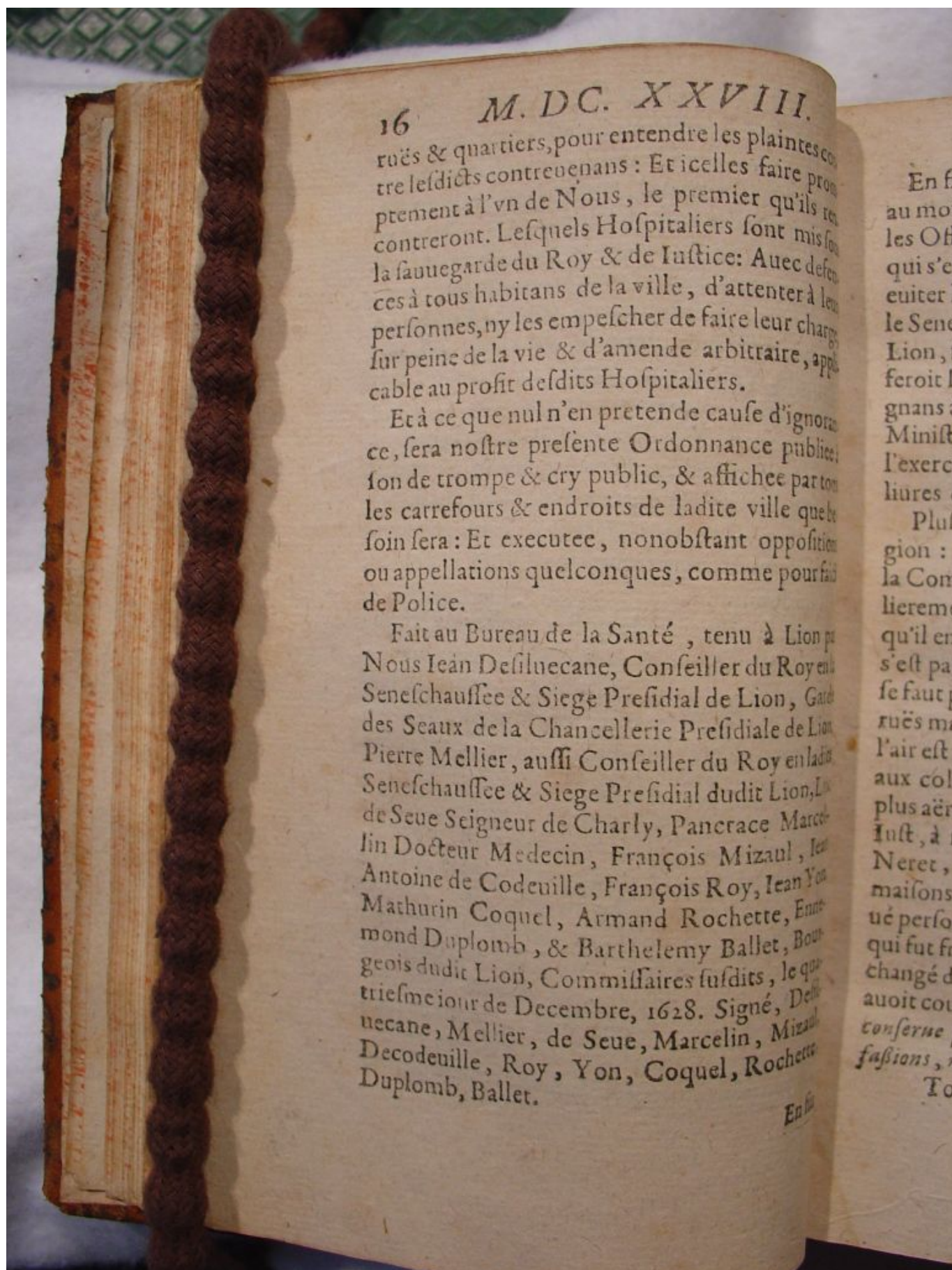
*Le Mercure François.*

15

ceux qui contreuiendront à nostre presente Ordonnance : & iceux à l'instant venir denoncer au Bureau de ladicte Santé, sans aucune passion ny vindicte : voire se saisir, si faire se peut, desdicts contreuenans : & à toutes personnes de leur prester main forte à leur premiere requisition, comme travaillans pour le bien du public. Le tout à peine contre lesdicts Penons, Ministres de Justice, voisins, & habitans, en cas de dissimulation ou conniuece, d'en respondre par chacun d'eux en leurs propres & priuez noms, & de l'amende de cent cinquante liures contre chacun d'eux: Et de semblable peine contre ceux qui seront refusans d'obeyr à leurs mandemens. Pour le payement desquelles amendes ils seront executez, comme dessus.

Et pour l'execution de nostre presente Ordonnance contre lesdits malades, non gueris, & infects, auons commis le nombre de quatre Hospitaliers, lesquels marcheront avec carrabines par la ville, pour iceux apprehender. Ce qu'il leur est permis de faire à la premiere indication qui leur en sera faicte par lesdicts Penons, & autres: Comme aussi par les Chirurgiens, Gardes, & commis de ladite Santé, ausquels est enjoint de ce faire, à peine de s'en prendre à eux, & d'estre chastiez par les mesmes rigueurs, où ils auroient commis faute. Ausquels Hospitaliers auons fait taxe pour chaque capture qu'ils feront, de la somme de quarante sols pour chacun d'eux, à prendre sur lesdites amendes : à condition qu'ils feront tous les iours la reueüe par les

1628\_016.jpg



16 M. DC. XXVIII.  
ruës & quartiers, pour entendre les plaintes con-  
tre lesdicts contreuenans : Et icelles faire prom-  
ptement à l'un de Nous, le premier qu'ils ren-  
contreront. Lesquels Hospitaliers sont mis sous  
la sauuegarde du Roy & de Iustice: Auec defen-  
ces à tous habitans de la ville, d'attenter à leurs  
personnes, ny les empescher de faire leur charge  
sur peine de la vie & d'amende arbitraire, appli-  
cable au profit desdits Hospitaliers.

Et à ce que nul n'en pretende cause d'ignorance,  
sera nostre presente Ordonnance publicee & luy  
son de trompe & cry public, & affichee par tous  
les carrefours & endroits de ladite ville que be-  
soin sera : Et executee, nonobstant oppositions  
ou appellations quelconques, comme pour fait  
de Police.

Fait au Bureau de la Santé, tenu à Lion par  
Nous Iean Desiluecane, Conseiller du Roy en la  
Seneschaussée & Siege Presidial de Lion, Garde  
des Seaux de la Chancellerie Presidiale de Lion,  
Pierre Mellier, aussi Conseiller du Roy en ladite  
Seneschaussée & Siege Presidial dudit Lion, Louis  
de Seue Seigneur de Charly, Panerace Marcelin  
Docteur Medecin, François Mizaul, Iean  
Antoine de Codeuille, François Roy, Iean Yon  
Mathurin Coquel, Armand Rochette, Enten-  
mond Duplomb, & Barthelemy Ballet, Bour-  
geois dudit Lion, Commissaires susdits, le qua-  
triesme iour de Decembre, 1628. Signé, Desilue-  
cane, Mellier, de Seue, Marcelin, Mizaul,  
Decodeuille, Roy, Yon, Coquel, Rochette,  
Duplomb, Ballet.

En fi  
au moi  
les Off  
qui s'e  
euiten l  
le Sene  
Lion, f  
feroit l  
gnans à  
Minist  
l'exerc  
liures  
Pluf  
gion :  
la Com  
liere me  
qu'il en  
s'est pa  
se faut p  
ruës ma  
l'air est  
aux col  
plus aë  
Iust, à t  
Neret,  
maisons  
ué perfo  
qui fut fr  
changé d  
auoit cou  
conserue  
fusions,  
To

1628\_017.jpg

*Le Mercure François.* 17

En fin par la grace de Dieu, la maladie cessant au mois de Ianuier, il fut necessaire de rappeler les Officiers de la Iustice pour l'exercice d'icelle, qui s'estoient écartez & retirez aux champs pour euitter la maladie: de sorte que le 23. Decembre le Seneschal & Gens tenants le Siege Presidial à Lion, firent publier, que l'ouuerture du Palais se feroit le Mardy d'apres la saint Hilaire: enjoignans à tous Aduocats, Procureurs, & autres Ministres de Iustice de s'y trouuer pour faire l'exercice de leurs charges, à peine de cinquante liures d'amende.

Plusieurs ont escrit du sujet de ceste contagion: mais entr'autres le R. P. Iean Grillot de la Compagnie de Iesus en a parlé plus particulièrement & avec plus de curiosité. Voicy ce qu'il en a dit en vn discours qu'il a fait sur ce qui s'est passé à Lion durant ceste maladie: Qu'il ne se faut pas figurer qu'on mourust seulement aux ruës mal percees, & aux maisons estroites, où l'air est enfermè, veu que le mal estoit plus cruel aux colines, aux iardins de plaisance, aux lieux plus aërez, & exposez à la Bize, comme à saint Iust, à saint Sebastien, au Griffon, en la roë Neret, en belle-Court, où il n'y a point eu de maisons exemptes, que celle où il ne s'est trouuè personne; voire tel se portoit bien en la ville, qui fut frappé en la maison des châps, pour auoir changé d'air: d'où vint ceste façon de parler qui auoit cours parmi la populace; *Si Dieu ne nous conserue par sa faueur speciale, quoy que nous faisons, nous sommes perdus.* Il est bien gardé

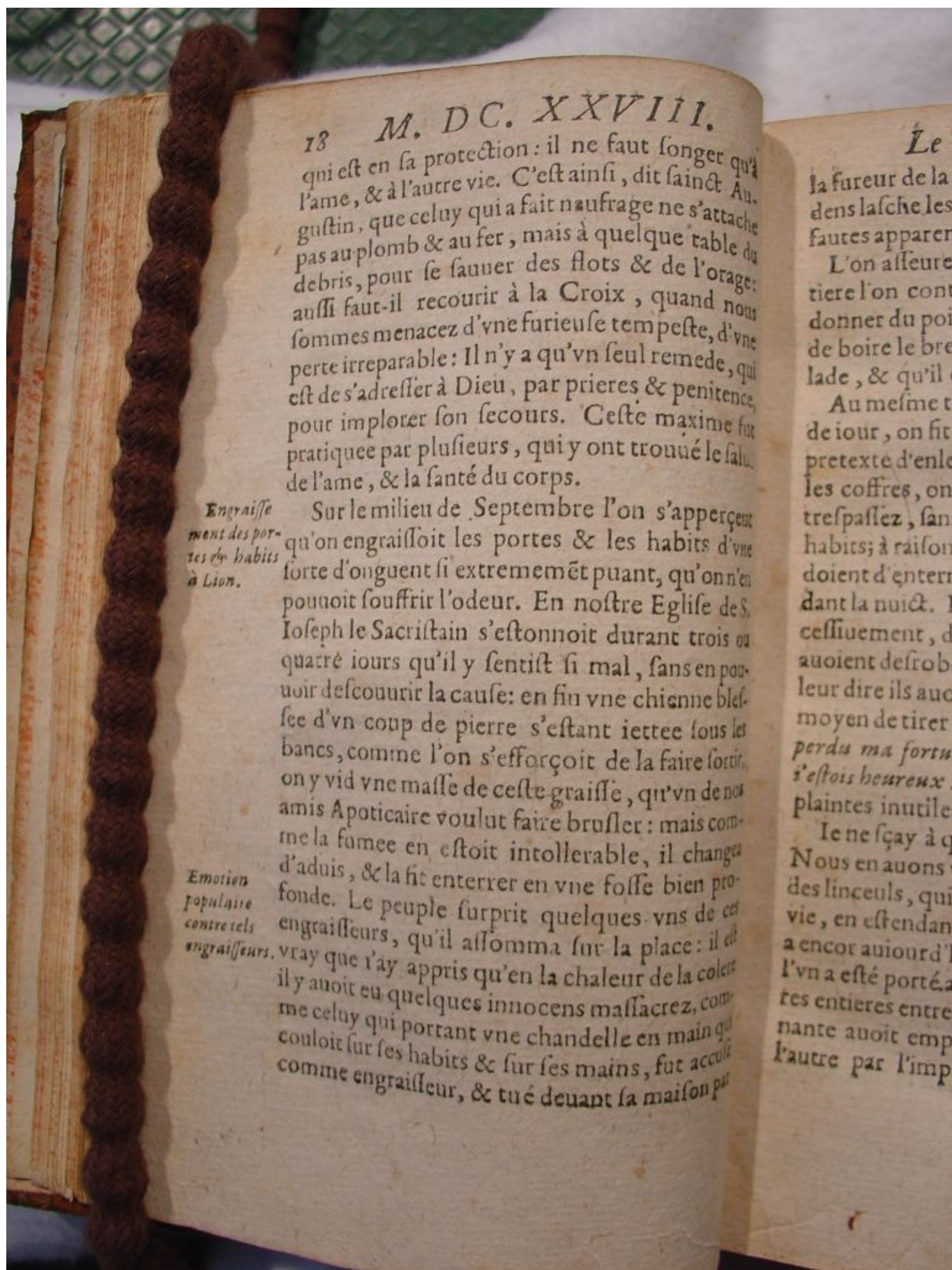
*Le meilleur remede en temps de peste est d'auoir recours à Dieu.*

Tome 15.

B

En fin

1628\_018.jpg



178 M. DC. XXVIII.

qui est en la protection: il ne faut songer qu'à l'ame, & à l'autre vie. C'est ainsi, dit saint Augustin, que celui qui a fait naufrage ne s'attache pas au plomb & au fer, mais à quelque table de debris, pour se sauuer des flots & de l'orage: aussi faut-il recourir à la Croix, quand nous sommes menacez d'une furieuse tempeste, d'une perte irreparable: Il n'y a qu'un seul remede, qui est de s'adresser à Dieu, par prieres & penitence, pour implorer son secours. Ceste maxime fut pratiquee par plusieurs, qui y ont trouué le salut de l'ame, & la santé du corps.

*Engraissement des portes & habits à Lion.*

Sur le milieu de Septembre l'on s'apperceut qu'on engraissoit les portes & les habits d'une forte d'onguent si extrememēt puant, qu'on n'en pouuoit souffrir l'odeur. En nostre Eglise de S. Ioseph le Sacristain s'estonnoit durant trois ou quatre iours qu'il y sentist si mal, sans en pouuoir descouuir la cause: en fin vne chienne blesee d'un coup de pierre s'estant ietee sous les bancs, comme l'on s'efforçoit de la faire sortir, on y vid vne masse de ceste graisse, qu'un de nos amis Apoticaire voulut faire brusler: mais comme la fume en estoit intollerable, il changea d'aduis, & la fit enterrer en vne fosse bien profonde. Le peuple surprit quelques vns de ces engraisseurs, qu'il assomma sur la place: il est vray que j'ay appris qu'en la chaleur de la colere il y auoit eu quelques innocens massacrez, comme celui qui portant vne chandelle en main qui couloit sur ses habits & sur ses mains, fut accusé comme engraisseur, & tué deuant la maison par

*Emotion populaire contre tels engraisseurs.*

Le

la fureur de la  
dens lasche les  
fautes apparen

L'on asseure  
tiere l'on cont  
donner du poi  
de boire le bre  
lade, & qu'il e

Au mesme te  
de iour, on fit  
pretexte d'enle

les coffres, on  
trespassez, sans

habits; à raison  
doient d'enterr  
dant la nuit. L

cessiuement, d  
auoient des robe  
leur dire ils auo

moyen de tirer  
perdu ma fortune  
s'estois heureux:

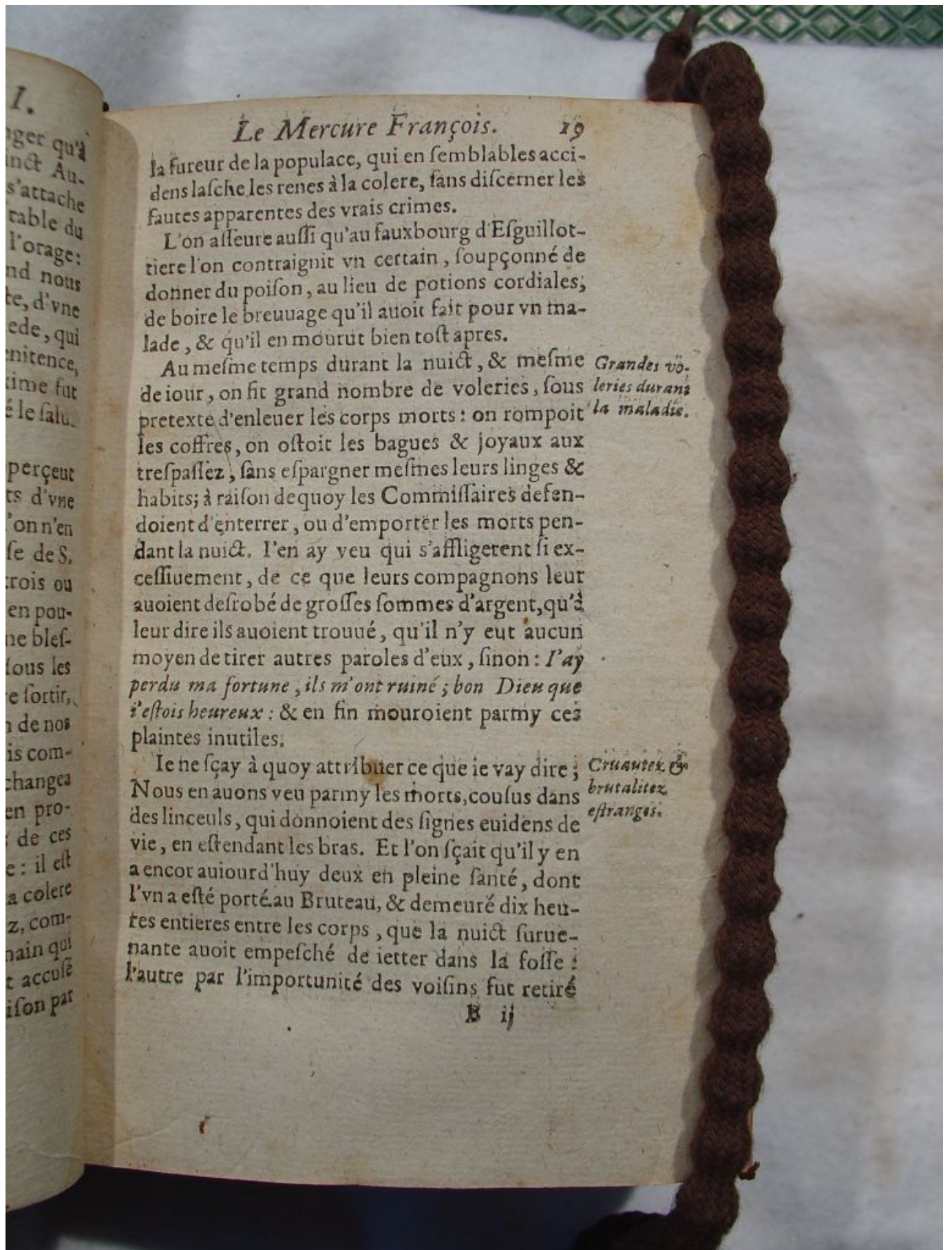
plaintes inutiles  
Je ne scay à q

Nous en auons v  
des linceuls, qui  
vie, en estendan

a encor auourd'h  
l'un a esté porté  
res entieres entre

nante auoit emp  
l'autre par l'impr

1628\_019.jpg



*Le Mercure François.* 19

la fureur de la populace, qui en semblables accidens lasche les renes à la colere, sans discerner les fautes apparentes des vrais crimes.

L'on asseure aussi qu'au fauxbourg d'Esquillottiere l'on contraignit vn certain, soupçonné de donner du poison, au lieu de potions cordiales, de boire le breuuage qu'il auoit fait pour vn malade, & qu'il en mourut bien tost apres.

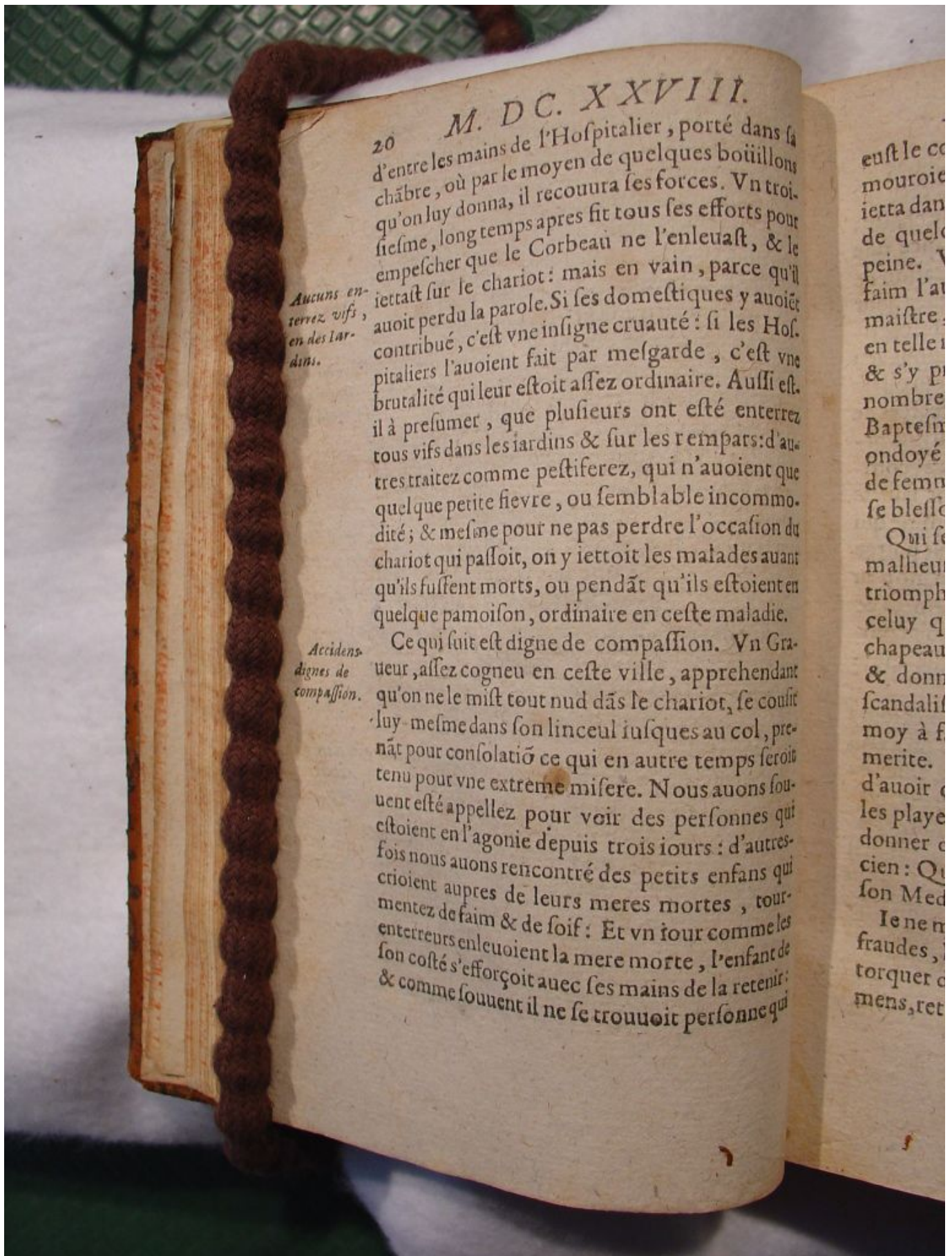
Au mesme temps durant la nuict, & mesme de iour, on fit grand nombre de voleries, sous pretexte d'enleuer les corps morts: on rompoit les coffres, on ostoit les bagues & joyaux aux trespassiez, sans espargner mesmes leurs linges & habits; à raison dequoy les Commissaires defendoient d'enterrer, ou d'emporter les morts pendant la nuict. L'en ay veu qui s'affligerent si excessiuement, de ce que leurs compagnons leur auoient desrobé de grosses sommes d'argent, qu'à leur dire ils auoient trouué, qu'il n'y eut aucun moyen de tirer autres paroles d'eux, sinon: *J'ay perdu ma fortune, ils m'ont ruiné; bon Dieu que j'estois heureux: & en fin mouroient parmy ces plaintes inutiles.*

Je ne sçay à quoy attribuer ce que ie vay dire; Nous en auons veu parmy les morts, coulus dans des linceuls, qui donnoient des signes euidens de vie, en estendant les bras. Et l'on sçait qu'il y en a encor aujourd'huy deux en pleine santé, dont l'vn a esté porté au Bruteau, & demeuré dix heures entieres entre les corps, que la nuict suruenante auoit empesché de ietter dans la fosse: l'autre par l'importunité des voisins fut retiré

*Grandes voleries durant la maladie.*

*Cruautés & brutalitez estranges.*

1628\_020.jpg



1628\_021.jpg

*Le Mercure François.* 27

eust le courage de leur donner la mammelle, ils mouroient de misere. Vne femme frenetique se ietta dans vn puits, d'où vn de nos Peres, assisté de quelques voisins, la retira avec beaucoup de peine. Vne fille retournant du Bruteau, d'où la faim l'auoit chassée, se voyant rebutée de son maistre, apres s'estre presentée à sa porte, entra en telle rage, que de ce pas elle courut au Rosne, & s'y precipita. Il est mal-aisé de descrire le nombre des petits enfans qui sont morts sans Baptême, encor que les Confesseurs en ayent ondoyé quelques vns, d'autant que quantité de femmes enceintes furent atteintes du mal, qui se bleissoient incōtinent qu'elles estoient frapées.

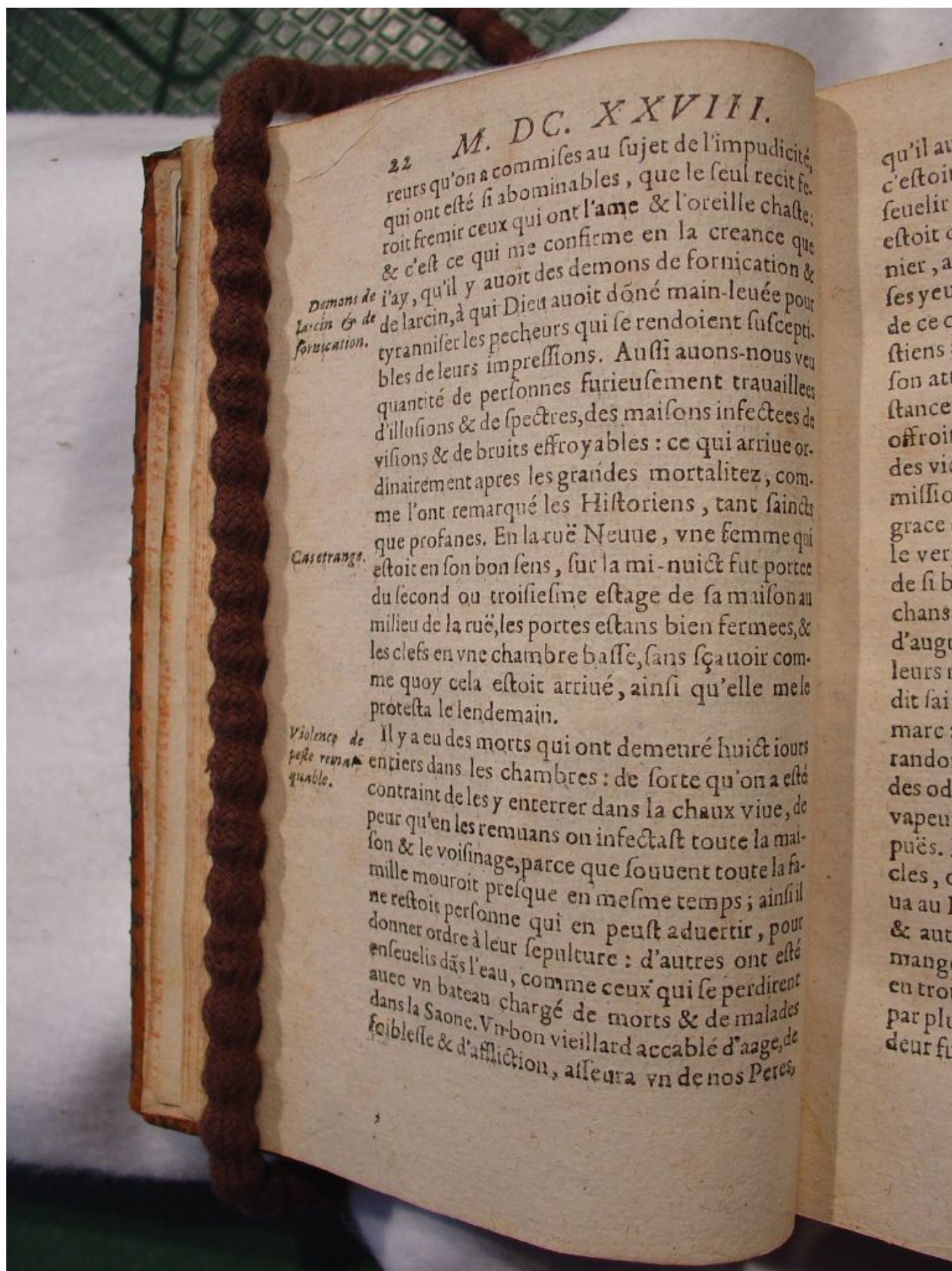
Qui se pourroit persuader que parmy tous ces malheurs il y ait eu des esprits desnaturez, qui triomphoient de la calamité publique, comme celuy qui suiuoit le chariot le pannache sur le chapeau, en dansant & chantant à pleine teste, & donna sujet à vn honneste homme de s'en scandaliser, & de dire en colere : Si c'estoit à moy à faire, ce maraut seroit puny comme il merite. L'on a accusé quelques Chirurgiens d'auoir couché des appareils empoisonnez sur les playes des malades, à qui ils s'estoient fait donner des legs, pour verifiser le prouerbe ancien : *Que celuy-là n'est pas sage qui fait heritier son Medecin.*

*Esprit donné  
juré.**Il ne faut  
iamais faire  
heritier son  
Medecin.*

Je ne m'arresteray pas à deduire les artifices, les fraudes, les friponneries dont on a vsé pour extorquer des malades leurs biens, falsifier les testaments, retenir les deposts : mais sur tout les hor-

B iij

1628\_022.jpg





1628\_023.jpg

*Le Mercure François.* 23

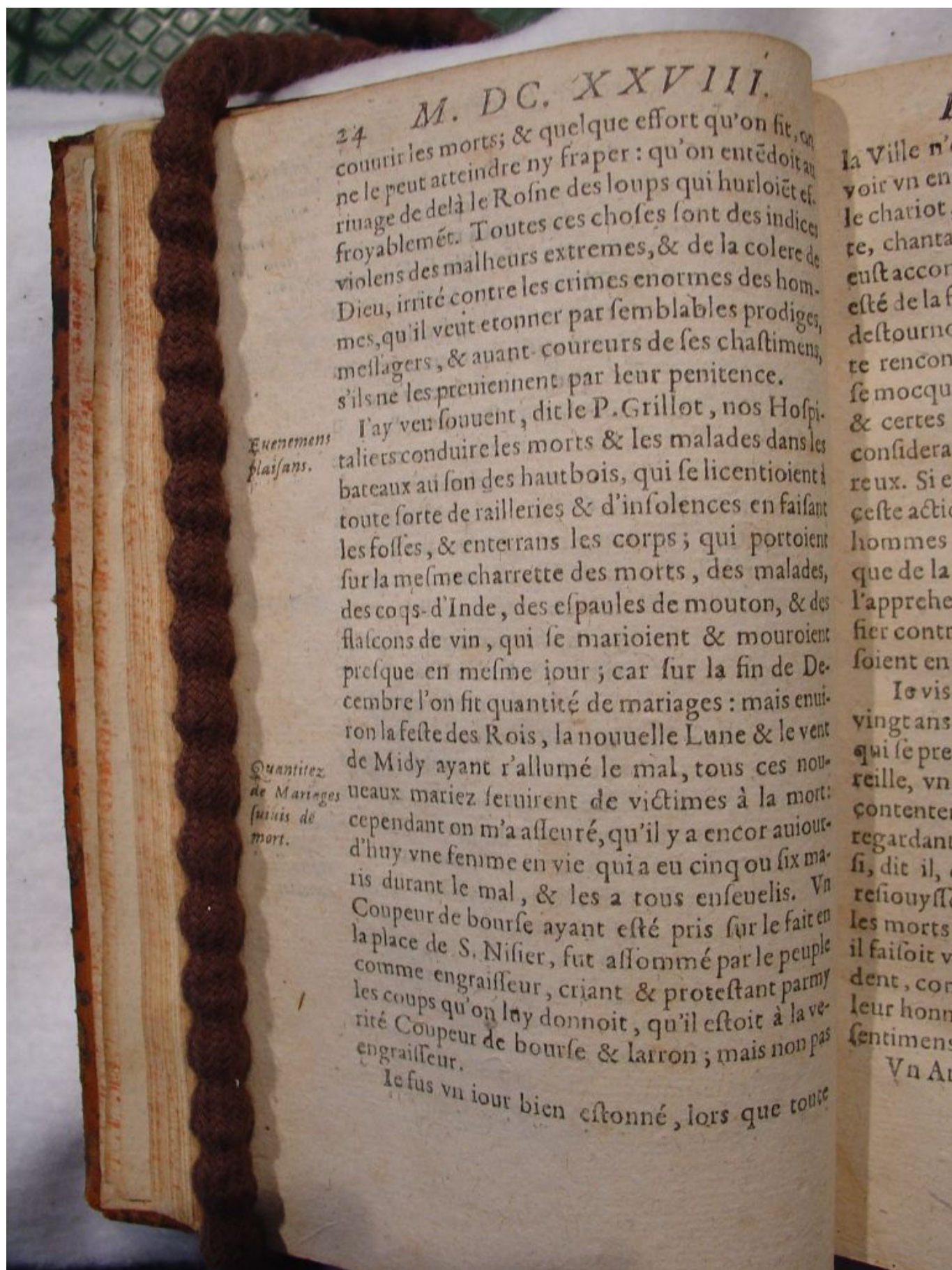
qu'il auoit fait appeller pour cōfesser son fils, que  
 c'estoit le dixiesme de ses enfans qu'il alloit en-  
 feuelir de ses mains propres : & que pour luy il  
 estoit desia frappé, & se dispoit à mourir le der-  
 nier, apres auoir veu toute sa famille finir deuant  
 ses yeux : au reste qu'il remercioit son bon Dieu  
 de ce qu'ils estoient tous morts en bons Chre-  
 stiens ; & qu'encor qu'il eust esté bien trōpé en  
 son attente, toutefois que ny sa créace ny sa con-  
 stance n'en estoit nullement esbranlee, & qu'il  
 offroit tous ses enfans trespassez à Dieu, comme  
 des victimes agreables pour obtenir de luy la re-  
 mission de ses pechez. O combien puissante est la  
 grace du Ciel à vne ame biē disposee ! il n'y a que  
 le verger de la Religion Chrestienne, qui porte  
 de si beaux fruiets : en vne mesme ville les mes-  
 chans prennent sujet d'vne estrange calamité,  
 d'augmenter leurs crimes, & les bōs d'accroistre  
 leurs merites. Comme sous vn mesme pressoir,  
 dit saint Augustin, on voit d'vn costé la lie ou le  
 marc : de l'autre l'huile ou le vin couler à gros  
 randons ; & vn mesme mouuement fait exhaler  
 des odeurs agreables aux parfums precieux, & des  
 vapeurs pestilētes aux borbiers & eaux corrom-  
 puës. En fin, pour cōble de tant d'etrāges specta-  
 cles, on m'a dit que sur la fin de Ianuier on trou-  
 ua au Bruteau six ou sept corps, que les corbeaux  
 & autres oiseaux de carnage auoient à demy  
 mangez ; que sur la nuit on voyoit venir les chats  
 en troupes, attirez par l'odeur des cadavres ; que  
 par plusieurs iours vn chien de mōstrueuse gran-  
 deur fut apperceu, qui grattoit la terre pour des-

*Constance  
 loisible d'un  
 vieillard  
 apres la mort  
 de tous ses  
 enfans.*

*Spectacles  
 horribles.*

B iij

1628\_024.jpg



24 M. DC. XXVIII.

couvrir les morts; & quelque effort qu'on fit, on ne le peut atteindre ny fraper: qu'on entendoit au riuage de delà le Rosne des loups qui hurloiet effroyablement. Toutes ces choses sont des indices violens des malheurs extremes, & de la colere de Dieu, irrité contre les crimes enormes des hommes, qu'il veut etonner par semblables prodiges, mellagers, & auant-coureurs de ses chastimens, s'ils ne les prennent par leur penitence.

*Euenemens  
plaisans.*

J'ay ven souuent, dit le P. Grillot, nos Hospitaliers conduire les morts & les malades dans les bateaux au son des hautbois, qui se licentioient à toute sorte de railleries & d'insolences en faisant les fosses, & enterrans les corps; qui portoient sur la mesme charrette des morts, des malades, des coqs-d'Inde, des espaules de mouton, & des flascons de vin, qui se marioient & mouroient presque en mesme iour; car sur la fin de Decembre l'on fit quantité de mariages: mais entiron la feste des Rois, la nouvelle Lune & le vent de Midy ayant rallumé le mal, tous ces nouveaux mariez seruirent de victimes à la mort:

*Quantitez  
de Mariages  
suuis de  
mort.*

cependant on m'a asseuré, qu'il y a encor aujour-d'huy vne femme en vie qui a eu cinq ou six maris durant le mal, & les a tous enseuelis. Vn Coupeur de bourse ayant esté pris sur le fait en la place de S. Nisier, fut assommé par le peuple comme engraisseur, criant & protestant parmy les coups qu'on luy donnoit, qu'il estoit à la verité Coupeur de bourse & larron; mais non pas engraisseur.

Je fus vn iour bien estonné, lors que toute

la Ville n'...  
voir vn en...  
le chariot,  
te, chanta...  
eust accom...  
esté de la f...  
destourne...  
te rencon...  
se mocqu...  
& certes...  
considerat...  
reux. Si e...  
geste actio...  
hommes...  
que de la...  
l'approche...  
fier contr...  
soient en...  
Je vis...  
vingt ans...  
qui se pre...  
reille, vn...  
contenter...  
regardant...  
si, dit il, c...  
resiouyffe...  
les morts...  
il faisoit v...  
dent, con...  
leur honn...  
sentimens...  
Vn Ar

**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**